

<https://snetap-fsu.fr/Devenir-TFR-examen-professionnel-pour-l-annee-2021.html>



# Devenir TFR : examen professionnel pour l'année 2021

- Métiers - TFR-ATFR - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Publication date: vendredi 5 février 2021

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

*Mise à jour le 5 février 2021*

Information actualisée : 29 janvier 2021, sortie de la note de service à télécharger ci-après :

<https://snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation en date du 26 janvier 2021, est autorisée au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le premier grade).

Cet examen professionnel est organisé par regroupement de branches d'activités professionnelles ([BAP](#)) :

- A (sciences du vivant), B (sciences des aliments et des biomolécules), C (sciences de l'ingénieur et techniques industrielles de fabrication) et D (sciences humaines et sociales ; sciences et techniques de la géomatique appliquée) ;
- E (informatique et calcul scientifique), F (documentation, communication, édition), G (patrimoine, logistique, prévention et administration générale) et H (gestion scientifique, pédagogique et technique ; qualité ; vie scolaire et étudiante, insertion).

Le nombre de postes à pourvoir sera fixé ultérieurement.

Les pré-inscriptions se feront par internet sur le site : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/> à partir du 3 février 2021.

La date limite des pré-inscriptions ou de retrait des dossiers d'inscription est fixée au 3 mars 2021.

La date limite de retour des confirmations d'inscription est fixée au 17 mars 2021, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats transmettront leur dossier de candidature à l'adresse électronique du chargé de concours indiquée sur leur confirmation d'inscription. **La date limite d'envoi de ces dossiers de candidature est fixée au 17 mars 2021, dernier délai.**

**L'épreuve orale se déroulera à Paris à partir du 17 mai 2021.**

Retrouvez l'arrêté [en cliquant ici](#)